



**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX**  
**Département de l'Isère**  
**Canton de Grenoble 2**  
**Arrondissement de Grenoble**  
Convocation du 25 Janvier 2022

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

### Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

**Séance du 31 Janvier 2022**  
**Délibération 2022-03**

Le trente et un janvier deux mille vingt-deux à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mounir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Vincent GOSSE, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Christian GROS, Frédéric ANDRIEU.

Procuration : Norbert COLLIAT donne procuration à Sylvain LAVAL, Nawel BEGHIDJA donne procuration à David MARTORAN, Pierre HEINRICH donne procuration à Mariane OBEID, Anne TOURMEN donne procuration à Christian GROS, Florian BERNHEIM donne procuration à Christian GROS.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Angèle ABBATTISTA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

Rapporteur : Mireille PERINEL

---

#### Objet : **FINANCES –Autorisations de Programme – Crédits de Paiement**

Vu l'article 2311-9 du CGCT, Mme PERINEL rappelle aux membres présents que le conseil municipal peut recourir à la pluriannualité afin de planifier l'impact de ses engagements sur plusieurs exercices.

En investissement les AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) sont déclinées en CREDITS DE PAIEMENT (CP) prévoyant le montant des dépenses sur plusieurs exercices en cas de travaux longs et permettant ainsi de mieux cerner les besoins de financement.

En fonctionnement les AUTORISATIONS d'ENGAGEMENT (AE) sont également déclinées en CREDITS DE PAIEMENT (CP).

Les dépenses de fonctionnement concernées sont celles résultant de conventions, délibérations ou décisions engageant la collectivité au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers à l'exclusion des frais de personnel et des subventions aux organismes de droit privé.

Le recours au AE permet un engagement juridique avec un partenaire sans pour autant prévoir la totalité des opérations dès le 1<sup>er</sup> exercice.

Le vote des AP/AE est clairement déconnecté du débat d'orientation budgétaire et même du vote du budget, puisqu'une AP ou AE pourra être valablement votée postérieurement au vote du budget, inscrivant ainsi la politique de programmation pluriannuelle.

Mme PERINEL propose pour 2022, de définir des autorisations de programmes et crédits de paiement sur les plus grosses opérations d'investissement décrits dans le tableau ci-dessous :

En € TTC	2021 en € TTC	BP 2022 en € TTC	BP 2023 en € TTC
<b>Autorisation de Programme (investissement)</b>			
Hôtel de Ville (opération 1001)	308 541	1 487 000	517 460
Embellissement - Espaces publics (opération 1055)	229 649	190 000	190 000
Budget participatif (opération 1056)	5 160	10 000	10 000

Le rapporteur entendu,  
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,  
Après en avoir délibéré,

- ADOPTE Les AP/CP décrits ci-dessus.

**VOTE : POUR : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 1<sup>er</sup> février 2022

Acte certifié exécutoire depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,




**Sylvain LAVAL.**